

Compte rendu de la réunion du quartier centre sud du 1^{er} Février 2018

1 - Pour ouvrir la séance, Mr le Maire donne la parole aux Promoteur Romain Armand et à l'Architecte Antoine Lemonnier qui décrivent le **projet d'un petit immeuble situé sur 2 parcelles en L au 107 rue Robespierre**. Il s'agit d'un projet privé de 662 m² qui comportera 9 ou 10 logements répartis à 30 % de 1/2 pièces et 70 % de 3/4 pièces, d'un local commercial et de 8 parkings en sous sol. Le bâtiment sera en alignement sur la rue et son gabarit respectera l'environnement existant. Le projet n'appelle pas de remarques particulières des habitants.

2 - Insécurité du au trafic de drogue :

Nous demandons à Mme la commissaire du commissariat des Lilas de nous faire un compte rendu du travail effectué par la brigade dédiée à la Capsulerie car celle-ci est arrivée il y a 9 neuf mois et répond aux demandes des riverains.

Madame la Commissaire, tout en respectant son obligation de réserve, nous a décrit les nombreuses opérations effectuées par la brigade, donnant lieu à des captures de drogues et aussi à des arrestations.

Cette brigade est spécifiquement réservée à la Capsulerie et travaille en partenariat avec d'autres corps de la police pour des enquêtes judiciaires.

Mme la Commissaire nous confirme que le travail de la brigade se poursuivra sur l'année 2018.

À la question sur l'absence d'intervention des douaniers, il nous est répondu que les effectifs ne sont pas suffisamment nombreux. La commissaire fait également état du débat en cours sur la dépénalisation pour les consommateurs.

La commissaire fait remarquer que la configuration du parc immobilier est particulièrement propice à ce trafic en coins et recoins où peuvent se cacher les dealers.

À la question concernant l'éclairage du *'four de la capsulerie'* qui est totalement inexistant à ce jour, Mr le Maire nous informe que le budget spécifique de l'éclairage est voté au budget 2018, mais qu'il faudra sécuriser le chantier.

À quand le chantier ?

Quant à la question posée sur l'emplacement des caméras de surveillance, il nous est répondu par la commissaire et par Mr le Maire que les caméras seront disposées de façon à couvrir l'espace public concerné par le trafic.

À la question posée conjointement à Mr le Maire et à la commissaire, à propos d'un commissariat de plein exercice à Bagnolet, la réponse est claire, à date nous conservons le poste de police qui a des heures d'ouverture de bureaux, et qui ne dispose pas de véhicules - *'c'est un commissariat subdivisionnaire'*.

La commissaire répond qu'à date il n'est pas prévu d'avoir un commissariat de plein exercice à Bagnolet, mais que rien n'est encore complètement décidé. Elle ajoute que le plus important est d'avoir des équipes sur le terrain plutôt que dans des bureaux.

3 - Nous avons rappelé les problèmes de **saleté perpétuelle**, que subit le quartier centre sud et tout particulièrement celui de la Capsulerie.

Nous savons que le quartier centre sud est plus grand que la capsulerie mais c'est là que se concentre le trafic de drogue avec pour accompagnement : les vols à la tire, la prostitution, **et les ordures**.

Nous rappelons que les bailleurs sociaux laissent à l'extérieur des immeubles, leurs poubelles dégoulinantes d'ordures 24h sur 24, à la vue de tous, qu'ils ne sont pas verbalisés.

Réponse de Mr le Maire : Les bailleurs sociaux n'en ont rien à faire et le font savoir

Question : Doit-on accepter que les bailleurs sociaux s'arrogent le droit de pourrir le quartier.

Les encombrants passent plus souvent et nous en sommes satisfait cependant nous demandons que les passages à la capsulerie soient fait le matin afin d'enlever en l'absence des guetteurs les divans et les fauteuils

qui assurent le confort de ces messieurs et nous demandons que le programme des enlèvements soit revu dans ce sens

Nous demandons également que des panneaux rappelant qu'il est interdit de donner à manger aux rats et aux pigeons soient implantés entre le tourniquet de la rue Robespierre et le » four « de la capsulerie . Nous rappelons que rats et pigeons transmettent aux humains des maladies très graves.

4 - Présentation du projet du 115 de la rue Robespierre :

Sélection des associations retenues pour développer, en complémentarité et en symbiose, leurs activités :

- Un petit hôtel : Ecole-Hôtel Solar dédié, en autre activités à la formation.
- Une Ferme Urbaine: 'Le collectif en Graine' qui exploitera un jardin-école en permaculture.
- Une Brasserie-Restaurant solidaire: 'Regroupement de Brasseries Parisiennes et de la FABU'.
- Une Menuiserie : 'A Travers Fil' qui fabriquera des meubles pour les associations mais accueillera aussi des particuliers dans son atelier.
- Les associations, déjà en activité à Bagnolet, '*Bagnolet Ville Fleurie*', L'AMAP '*Les Amis de la Ferme de Bagnolet*' et '*Haïppi Culture*' pourront occuper les locaux par intermittence.

La programmation prévoit une ouverture définitive en 2020 après réalisation des travaux suivants :

- Les consolidations des fondations suite à la présence des carrières (avec les aides techniques et financières de 'La Société du Grand Paris').
- Les mises en conformité aux réglementations propres aux '*Bâtiments Recevant du Public*' et les aménagements induits par leur nouvelles destinations.
- Les travaux de remise en état, ou reconstruction, des bâtiments.
- L'Ecole-Hôtel Solar financera l'agrandissement du bâtiment en fond de cours qui lui est réservé.

5 - Présentation de l'actualité de la Fosse aux fraises :

L'agrément donné par la CAF est la reconnaissance du travail effectué . La Fosse aux fraises lance une phase de coordination avec les associations du quartier dans le but de se réappropriier les espaces envahis par les dealers et les clients. Un parcours Sport/Santé en direction du parc et de la Noue sera organisé avant les grandes vacances ainsi qu'un repas en Mai sur l'ancien terrain de basket.

6- Point sur la commission du handicap.

Depuis la dernière réunion qui a eu lieu le 25 Avril 2017, les 3 représentants de la commission Handicap du quartier centre sud n'ont eu aucune information sur les actions qui devaient être lancées :

- la formation qui devait être dispensée au personnel communal ;
- les actions de sensibilisation et d'information pour accompagner les partenaires locaux ;
- une liste de thématiques prioritaires pour que les 3 représentants puissent s'inscrire dans les sous commissions devant se réunir tous les deux mois.

Nous apprenons maintenant qu'une commission communale sous la présidence de Mr le Maire se réunira début Mars 2018.

Nous insistons sur le fait que dans le quartier Centre Sud, toutes les places réservées aux handicapés sont squattées, à longueur de temps, tout particulièrement rue de la Capsulerie et nous demandons que les ASVP passent plus souvent pour mettre des PV

-7 Questions diverses

A - Concernant la taxe foncière, Mr le Maire précise que celle de 2018 sera identique à celle de 2017

B- quant à la taxe d'habitation elle sera supprimée en 3 ans pour 80 % de la population d'ici 2021, en fonction des revenus

Pour les vélib : Bagnolet conserve les 13 sites coût en 2018
10 000,€/an par site

C- A la question sur les travaux l'Ecole Langevin, rue Robespierre, il est répondu que l'Evêché a accepté que le terrain derrière l'église, avenue de la République soit loué à la Ville et accueille des modulaires pour faire une école provisoire.